

D&N. Inscription/réinscription 2025/2026

“Nous espérons que vous êtes en forme pour cette nouvelle saison 2025/2026”

Vous trouverez sur le site : <http://www.decouverte-et-nature.org> dans la rubrique ré(inscription) tous les documents nécessaires à votre « Adhesion-2025-2026 » à télécharger, à imprimer et à compléter.

Le tarif d'inscription/réinscription de la saison 2025-2026 est de 35 €.

Les personnes qui participent uniquement au séjour peuvent prendre un PASS DÉCOUVERTE – FFRandonnée pour une durée de 30 jours à 10 €.

Attention au changement car depuis 2025 la durée de validité de 3 années de votre certificat médical exigée par la FFRP a été supprimé.

Pour toute première adhésion au Club et, à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus, un certificat médical de moins de 6 mois « d'Absence de Contre Indication à la marche » est OBLIGATOIRE.

Pour le renouvellement annuel de la licence, le pratiquant doit :

1/ Lire en premier le document «ANNEXE 2 : Questionnaire de santé 2025/2026» et les 10 règles d'or édictées par le Club des Cardiologues du Sport.

2/ Attester sur l'honneur d'avoir lu et compris les conseils de santé et prendre, ou avoir pris les dispositions nécessaires pour participer aux activités de la FFRandonnée sans risque pour sa santé en renseignant le document « ANNEXE 3 : Attestation-majeur-2025-2026 pour participer aux activités de la FFRandonnée »

3/ Nous transmettre le document « ANNEXE 3 : Attestation-majeur-2025-2026 pour participer aux activités de la FFRandonnée » avec le règlement de votre cotisation indiqué ci-dessous.

Nota : Le document «ANNEXE 2 : Questionnaire de santé 2025/2026» appartient au licencié et ne doit pas être transmis au club ou à ses animateurs.

Le PASS DÉCOUVERTE – FFRandonnée ne vous couvre pas au-delà de la période de 30 jours si vous pratiquez une activité sportive personnelle prise en charge dans son Domaine de Garantie.

Pour une gestion simplifiée vous voudrez bien renseigner et nous remettre votre « Adhesion-2025-2026 », et l'« ANNEXE 3 : Attestation-majeur-2025-2026 pour participer aux activités de la FFRandonnée », le tout, accompagné de votre chèque de 10 € ou 35 € et **l'adresser à Découverte et Nature 36 place de l'Eglise 07340 PEAUGRES**

La déclaration des licences étant ouverte par la FFRP à partir du **1er septembre**, les personnes qui participent au séjour doivent faire parvenir leur inscription **avant le 1er septembre**. Si vous avez des problèmes avec le téléchargement des documents sur le site internet: <http://www.decouverte-et-nature.org> ou si vous avez besoin d'informations complémentaires n'hésitez pas à nous appeler.

Dans l'attente de se revoir sur les sentiers,

Bien amicalement.

Louise-Marie Perrot.

Mob: 0660602854

Claude Thomas

Mob: 0647546278

Le bureau,